

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 05 AVRIL 2024

Délibération n° 24-09: Vote du Budget primitif 2024 de la Régie d'exploitation

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire du 26 mars 2024

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2024 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE - Sylvie BONNET – Nadia SEMACHE
Messieurs Pierrick COURBON – François DRIOL- Gérard DUBOIS - Luc FRANCOIS – Eric LARDON- Pierre LARDON – Yves PARTRAT- Philippe VALENTIN – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Sylvain DARDOUILLIER donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jérémy LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Madame Nora BERROUKECHE
Monsieur Pierre VERICEL donne pouvoir à Monsieur Gérard DUBOIS

Excusés :

Monsieur Hervé REYNAUD

Le conseil syndical a été convoqué le 28 mars 2024

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Lors des orientations budgétaires du comité syndical du 12 mars 2024, il a été présenté un projet de budget 2024 équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 550 600 € et en section d'investissement à hauteur de 2 260 700 €.

Le projet du budget 2024 soumis à la présente assemblée s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 2 550 695,15 € et en section d'investissement à hauteur de 2 261 386,42 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2024

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2023 de la régie d'exploitation.

L'année 2024 est marquée par des dépenses imposées notamment au niveau des missions régaliennes. Il s'agit de la première année de remboursement du capital de l'avance de taxe aéroport COVID perçue en 2020 pour un montant de 81 000€, celui-ci sera intégré dans la déclaration de taxe 2024 et restitué à compter de 2025. Une augmentation des charges de sureté de 10 000€ due à l'acquisition en LOA d'un nouveau matériel pour l'inspection bagages de soutes imposé par la réglementation. Ce cout sera également pris en charge par la taxe aéroport et remboursé en différé. Les dépenses de formation sont également en hausse (+20k€) avec de nombreux recyclage de formations et habilitations obligatoires pour le personnel.

Au regard de la non adaptation des moyens de la DSNA aux besoins et activités de l'aéroport, il est nécessaire de prévoir une montée en charge des fonctions d'AFIS pour garantir le traitement de tous les vols. Une enveloppe de 50 000€ a été prévue.

Concernant le développement d'activité, un certain nombre d'actions n'ont pas pu être réalisées en 2023 suite à la défaillance de l'AMO et sont reportées sur 2024 (étude complète de lignes, étude de flux ; adhésion à skyvalet)

Il est par ailleurs prévue une enveloppe de 100 000€ pour faciliter ponctuellement le démarrage d'une ligne ou un programme de vol au départ de St Etienne. Pour mémoire, une enveloppe avait été prévue en 2023 mais n'a pas été mobilisée au vu de l'entière commercialisation des programmes.

Les charges de personnel ont été prévues en tenant compte des revalorisations salariales intervenues courant 2023 et en intégrant une marge de 5% pour anticiper de possibles nouvelles revalorisations à intervenir en 2024.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec :

- Sur la base des recettes d'exploitation 2023 majorées prudemment par les activités charters connues à ce jour
- 700 000€ d'estimation de la majoration de la taxe d'aéroport.
- la subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget pour 1 300 000€
- le dégrèvement de la CFE
- la vente de foncier pour 43 200€

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

DEPENSES		RECETTES	
Chap 011- Charges à caractère général	1 234 550 €	chap 70 - Produits des services et ventes diverses	23 000 €
Achats	145 600 €	Produits activité Annexe	23 000 €
Services extérieurs	619 500 €		
Sous traitance (sécurité, assist vols)	226 000 €		
Location	71 500 €		
Entretien /maintenance	176 400 €		
Assurances	44 600 €	Chap 75- Autres produits de gestion courante	290 000 €
Etude	44 000 €	Redevance atterrissage	36 000 €
Divers	57 000 €	Redevance balisage	6 000 €
		Redevance stationnement	8 000 €
Autres service extérieurs	282 950 €	Redevance aérienne passager	24 000 €
Honoraires	49 150 €	Assistance aéroportuaire	176 000 €
Publicité et relations publiques	120 000 €		
Divers (Frais télécommunications, déplacements, nettoyage, cotisations...)	73 800 €	Taxe aéroport	0 €
Autres dépenses fonctions supports	40 000 €	Recettes locations	40 000 €
Impots et taxes	186 500 €		
		Chap 74 - Subventions d'exploitation	700 000 €
Chap 012 - Charges de personnel	962 900 €	majoration taxe aéroport	700 000 €
Frais de MAD de personnel	60 000 €		
Personnel extérieur au service (SDIS) et autres	110 500 €		
Salaires	387 000 €		
Cotisations SS et prévoyance	331 300 €		
Autres charges sociales	5 200 €		
Autres charges de personnel	18 500 €		
Taxes sur rémunérations	50 400 €		
		Chap 77 - produits exceptionnels	1 428 620 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	2 000 €	Subvention du SMASEL	1 300 000 €
		Dégrèvement CFE	80 000 €
Chap 66 - Charges financières	4 245,15 €		
Chap 67 - Charges exceptionnelles	77 000 €	Cession éléments d'actif	43 220 €
Autres charges exceptionnelles	77 000 €	Autres produits exceptionnels	5 400 €
Chap 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	243 000 €	Chap 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	15 000 €
Dotation aux amortissements	233 000 €	Quote part subv. Invest. Transf au cpte de résultat	15 000 €
Valeurs comptables des éléments cédés	10 000 €		
		Résultat reporté	94 075,15 €
Impot sur les bénéfices et assimilés	20 000 €		
Chap 022 - Dépenses imprévues	7 000 €		
TOTAL	2 550 695,15 €	TOTAL	2 550 695,15 €

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2024

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
chap 16- Emprunts et dettes assimilées	56 011 €	chap 13 Subvention d'investissement	890 000 €
Avance remboursable DGAC	56 011 €		
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	106 977,20 €	chap 16- Emprunts et dettes assimilées	600 000 €
Etudes	10 000 €	Autres Dettes	600 000 €
Reste à réaliser exercice précédent	96 977,20 €		
Chap 21 - Immobilisations corporelles	200 948,60 €		
Matériels informatiques et divers	38 000 €		
Aéro-bulle (hangar amovible pour avion)	90 000 €		
Travaux sur clôtures	20 000 €		
Reste à réaliser exercice précédent	52 948,60 €		
Chap 23 - Immobilisations en cours	1 742 250 €	chap 040 - Transfert entre section	243 000 €
Travaux sur bâtiments	186 000 €	Amortissements	233 000 €
Travaux divers	54 000 €	Terrains	10 000 €
Maîtrise d'œuvre pour Travaux piste	100 000 €		
Travaux réfection de la piste	800 000 €		
Autres dépenses	600 000 €		
Reste à réaliser exercice précédent	2 250,00 €		
chap 040 - Transfert entre section	15 000,00 €	Report Excédent d'investissement	527 786,42 €
Subv. Invest. Transf; cpte resultat	15 000 €		
chap 041 - Opérations patrimoniales	600 €	chap 041 - Opérations patrimoniales	600 €
Chap 020 -Dépenses imprévues	139 599,62 €		
TOTAL	2 261 386,42 €	TOTAL	2 261 386,42 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2024 comme suit :

- 10 000 € pour un besoin d'études complémentaires éventuelles notamment pour les projets photovoltaïque et station hydrogène
- 38 000 € d'acquisition de matériel dont 5 000 € pour divers matériels informatiques, 5000 € pour signalétique, 8 000 € pour mobilier aérogare (salle aviation d'affaire embarquement, bar et enregistrement) et 20 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne.
- 90 000 € pour aéro-bulle (hangar amovible pour avion)
- 20 000 € de travaux de clôtures

- 186 000€ de travaux sur bâtiment dont 100 000 € pour les travaux et MOE de rénovation de façade aile Nord, 45 000 € travaux de réaménagement pour bureau et portail Catex, 41 000 € pour travaux d'entretiens et amélioration thermique des bâtiments
- 50 000 € de travaux divers : 40 000 € pour marquage piste et 10 000 € pour le chemin de ronde.
- 4 000 € pour travaux contrôle accès coté piste (By Pass)
- 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de piste
- 800 000 € pour les gros travaux de réfection de la piste
- 600 000€ pour autres dépenses

Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal et l'excédent d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ***approuve le budget primitif 2024 de la régie d'exploitation de l'aéroport qui s'équilibre en fonctionnement à 2 550 695,15 € et en investissement à 2 261 386.42€***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix

Nombre de votants :20 représentant 93.9% des voix

Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix

Vote POUR : 19 représentant 81.525% des voix

Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix

Abstention :0

A Saint-Etienne, le 05 Avril 2024

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Étienne Loire, empêché,

François DRIOL
Vice-Président

